



C'EST LA RENTRÉE : AI-JE BESOIN D'UN CERTIFICAT MÉDICAL POUR MON ENFANT ?



Le certificat médical ne se justifie que s'il a une raison médicale.
Il n'est obligatoire que si un texte législatif l'exige.
Dans de nombreux autres cas, il est illégal.

RÉDUIRE LE NOMBRE DE CERTIFICATS MÉDICAUX, C'EST LAISSER DU TEMPS AU MÉDECIN
POUR SOIGNER SES PATIENTS !



OUI AU
CERTIFICAT SI

CRÈCHES

L'enfant est absent pour une **durée supérieure ou égale à 4 jours**.

ALLERGIES

En cas de **pathologie lourde**
(PAI : Plan d'Accueil individualisé)

OBLIGATIONS SCOLAIRES

SEULEMENT en cas
d'**inaptitude ou contre-indication à l'éducation physique et sportive**

STOP AU CERTIFICAT POUR

Pour certifier une
absence d'allergie



Pour autoriser

- ⊗ Une **prise de médicaments** par
 - l'assistant(e) maternel(le)
 - les professionnels de crèche
- ⊗ La **réintégration ou l'accès à la crèche en cas d'absence de moins de 4 jours**

Pour justifier ou autoriser

- ⊗ une **absence à la cantine**
(ou y autoriser son accès)
- ⊗ une **absence à l'école**
(sauf maladie contagieuse)
- ⊗ une **entrée à l'école maternelle** ou à l'école élémentaire
- ⊗ une **sortie scolaire**
- ⊗ la **participation à l'éducation physique et sportive**

ET SI C'EST L'ASSOCIATION SPORTIVE QUI ME DEMANDE UN CERTIFICAT ?

OUI, si c'est une première licence.

NON, si le dernier certificat date de **moins de 3 ans** sauf **sports suivants** : plongée, rugby, sports de combat (avec risque de KO) sports aéronautiques, sports avec armes à feu ou avec véhicules...



Pour savoir si un
certificat est
nécessaire ?

LA BONNE CONDUITE :

A la rentrée, les médecins sont sur-sollicités pour des demandes de certificats inutiles. Toutefois, il reste indispensable qu'ils voient les enfants et adolescents une fois par an, afin de faire le point et suivre leur état de santé et leur croissance, mais pas forcément à cette période.

N. B. : Toute demande de certificat nécessite une consultation auprès de votre médecin qui est en droit de vous demander de prendre un RDV uniquement pour cet acte.